

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

**DELIBERATION N° DEL088-18**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20180917-DEL088-18-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2018  
Date de réception préfecture : 25/09/2018

L'an deux mille dix-huit, le 17 septembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 11 septembre 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> S. BRANON-MAILLET, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON, et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J.C. GUERRE-GENTON, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Christiane EGEA, en date du 11 septembre 2018)  
M<sup>me</sup> BONNIN-DESSARTS Alberte (Pouvoir à Christine TISON, en date du 13 septembre 2018)  
M<sup>me</sup> CUSSIGH Sylvie (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 12 septembre 2018)  
M. BERTHOLLET Paul (Pouvoir à Claude SERGENT, en date du 17 septembre 2018)  
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean-Claude GUERRE-GENTON, en date du 17 septembre 2018)  
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 17 septembre 2018)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège  
M. DUBOIS Stéphane  
M<sup>me</sup> FERRACIOLI Chantal  
M<sup>me</sup> GERACI Marianne  
M<sup>me</sup> GONZALEZ Gisèle

MME CHRISTIANE EGEA A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Convention avec le SIUAPS (Service Inter-Universitaire des Activités Physiques et Sportives) de l'Université Grenoble-Alpes pour la mise à disposition de la piscine universitaire.**

**Rapporteur : Christine PICCA**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

Comme chaque année, les élèves de l'école élémentaire René-Cassin suivent des cours de natation hebdomadaires, encadrés par des professionnels, à la piscine universitaire.

Afin de permettre l'utilisation de cet équipement, il convient de signer avec le SIUAPS de l'université Grenoble-Alpes une convention, pour la mise à disposition de 5 maîtres nageurs sauveteurs et la location horaire de 4 lignes d'eau pour 30 séances.

Le coût de cette prestation est chiffré à 6 489 € pour l'ensemble des séances.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer cette convention avec la piscine universitaire.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 17 septembre 2018.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. VERRI', written in a cursive style.

Pierre VERRI.